

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Didier LEMARCHAND à Jean-François SALVAR  
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES  
Annaïg MESTRIC à Gwenaël COURTET  
Lucien MONNERIE à Bernard BASTIER  
Hugues DEVAUX-MARKOV à Marylise FOIDART

*Secrétaire :* Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Juin 2024
Date de l'affichage	28 Juin 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

-----  
**2024 82 Tarifs Mercredis découverte 2024/2025**

**Rapporteur :** F. Ballester

Par délibération en date du 3 juillet 2018, le conseil municipal a validé la mise en place du service Mercredis « Découverte » à compter de la rentrée scolaire 2018. Ce service consiste dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) de la ville, à proposer aux enfants de 5 à 11 ans, des activités sportives, culturelles et artistiques tous les mercredis matin, en collaboration avec certaines associations guidéloises.

Le service fait l'objet d'un dédommagement pour les associations par mercredi et est facturé aux familles.

**Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants par cycle, à compter de la rentrée de septembre 2024 :**

	<b>2023/2024</b>	<b>2024/2025</b>
Tranche n°1	23,00 €	23,00 €
Tranche n°2	25,00 €	25,00 €
Tranche n°3	27,00 €	27,00 €
Tranche n°4	29,00 €	29,00 €
Tranche n°5	31,00 €	31,00 €
Tranche n°6	33,00 €	33,00 €

(\*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillants sur Guidel et aux habitants de Gestel.

- Rappel du quotient familial  
1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande  
QF= -----  
2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus
- Rappel des tranches  
Tranche 1 :  $0 \leq QF \leq 600$   
Tranche 2 :  $601 < QF \leq 800$   
Tranche 3 :  $801 < QF \leq 1100$   
Tranche 4 :  $1101 < QF \leq 1600$   
Tranche 5 :  $QF > 1600$   
Tranche 6 : enfants extérieurs

**Le dédommagement aux associations participantes est maintenu à 45.00 € par mercredi**

Pour rappel, les absences en cours de cycle ne sont pas déduites du forfait sauf cas de force majeure avec certificat médical à l'appui, dans le délai prévu par le règlement intérieur en vigueur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 27 juin 2024,

**ADOpte** les tarifs Mercredis découvertes présentés ci-dessus pour la rentrée scolaire 2024/2025.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 5 Juillet 2024  
Le Maire,  
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.